

L'EXPRESS

DEUX-MONTAGNES

INFORMATIONS MUNICIPALES

■ AUTOMNE 2017



Photo: Robert Lamarche

Améliorez votre train de vie !



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Dans ce numéro

| | |
|---|----|
| Élections municipales 2017 | 3 |
| Deux-Montagnes grandit et s'améliore | 4 |
| Développement économique | 4 |
| Une ville pour la famille | 5 |
| Deux-Montagnes en action | 7 |
| Deux-Montagnes vous informe | 10 |
| Vivre en sécurité à Deux-Montagnes | 12 |
| Sur la scène verte à Deux-Montagnes..... | 13 |
| Annonces du maire..... | 14 |
| Faits saillants..... | 16 |

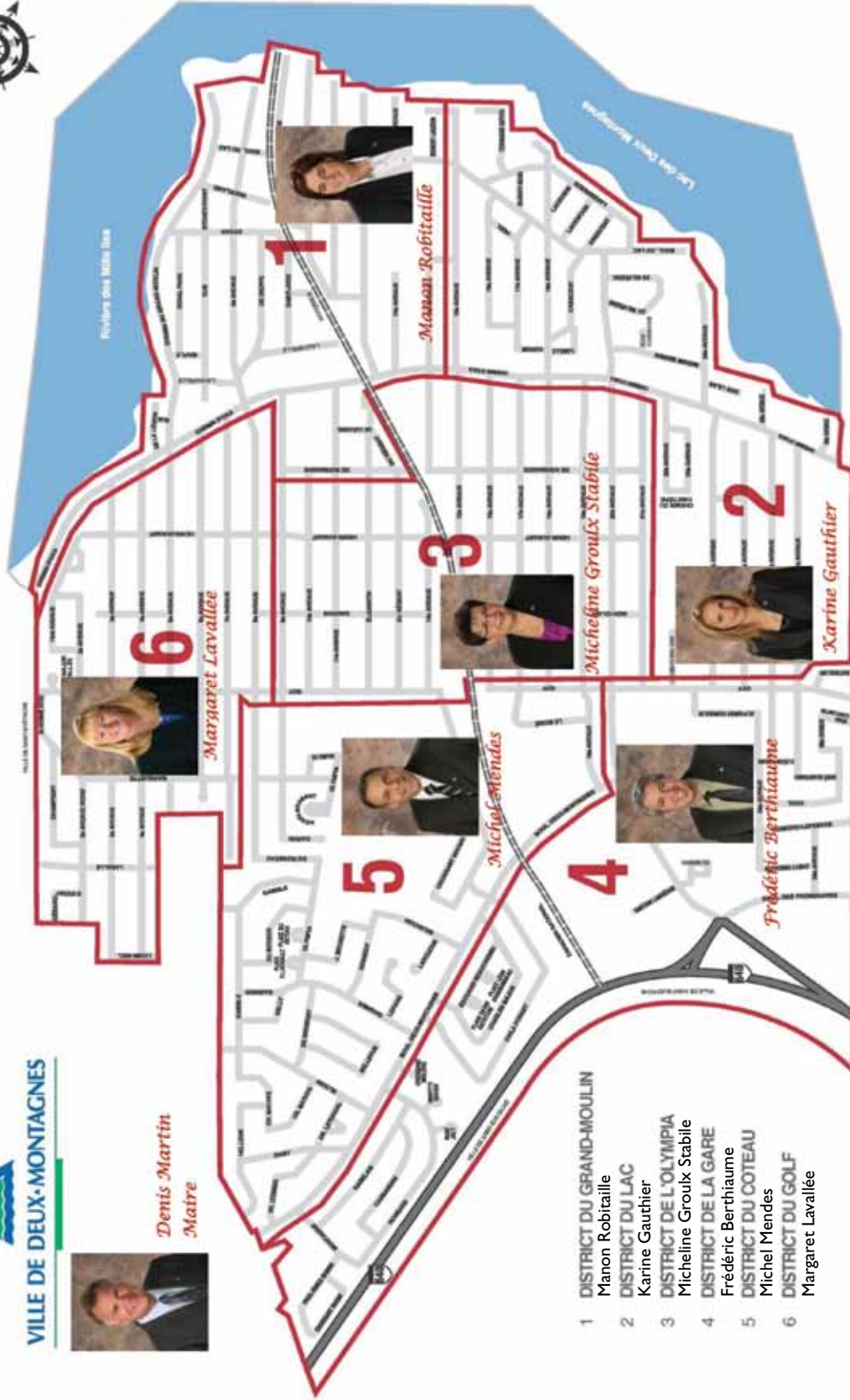


VILLE DE DEUX-MONTAGNES



Denis Martin
Maire

DISTRICTS ÉLECTORAUX
ELECTORAL DISTRICTS



- 1 DISTRICT DU GRAND-MOULIN
Manon Robitaille
- 2 DISTRICT DU LAC
Karine Gauthier
- 3 DISTRICT DE L'OLYMPIA
Micheline Groux Stabile
- 4 DISTRICT DE LA GARE
Frédéric Berthiaume
- 5 DISTRICT DU COTEAU
Michel Mendes
- 6 DISTRICT DU GOLF
Margaret Lavallée

MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Cet automne aura lieu un évènement important dans la vie démocratique de la Ville de Deux-Montagnes : les élections municipales. En effet, le 5 novembre prochain, les électeurs de la Ville de Deux-Montagnes seront appelés à se prononcer sur la composition de leur prochain conseil municipal.

Le présent message a pour but de vous faire part des principales dates à retenir et des ressources qui vous sont offertes afin d'obtenir de plus amples renseignements sur le déroulement du scrutin.

PRINCIPALES DATES À RETENIR:

- 22 septembre 2017 : Début de la période électorale
- 22 septembre jusqu'au 6 octobre à 16 h 30 : Période de dépôt des déclarations de candidature
- 17, 18 et 19 octobre : Révision de la liste électorale (sauf avis contraire dans un avis public)
- 29 octobre : Vote par anticipation
- 5 novembre : Scrutin

Pour toute information concernant le déroulement du processus électoral, vous êtes invités à communiquer avec le bureau du Président d'élection :

Par téléphone : 450 473-1145, poste 236
Par courriel : election2017@ville.deux-montagnes.qc.ca
Adresse : Bureau du président d'élection
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes
(Québec) J7R 1L8

Vous êtes également invités à consulter le site Web de la Ville de Deux-Montagnes à l'adresse suivante : www.ville.deux-montagnes.qc.ca. Divers renseignements concernant l'élection y seront déposés tout au long de la période électorale. Recherchez le logo Élection Deux-Montagnes sur la page d'accueil du site.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en ligne un site Web dédié spécifiquement aux élections municipales, à l'adresse suivante : www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca. Vous y trouverez une foule d'informations en rapport avec les élections municipales.

Vous pouvez également consulter le site Web du Directeur général des élections du Québec à www.electionsquebec.qc.ca, en cliquant sur « municipal » dans le menu du haut.

Recrutement :

Par ailleurs, nous sommes à la recherche de personnes intéressées à faire partie du personnel électoral lors du vote par anticipation du 29 octobre et du scrutin du 5 novembre. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à nous transmettre votre candidature par courriel, à l'adresse courriel mentionnée plus haut.

En terminant, j'invite tous les citoyens et citoyennes de Deux-Montagnes intéressés à se présenter comme candidat ou candidate aux prochaines élections municipales à venir me rencontrer (il est préférable de prendre rendez-vous à l'avance). Il me fera plaisir de répondre à vos questions et de vous donner toutes les informations utiles.

Jacques Robichaud, avocat, OMA
Président d'élection

DEUX-MONTAGNES GRANDIT ET S'AMÉLIORE

COMPTE-RENDU DE LA RÉFECTION DU CHEMIN D'OKA : DÉBUT DES TRAVAUX LE 7 AOÛT

La Ville de Deux-Montagnes a reçu l'autorisation du gouvernement du Québec le 12 juillet, pour procéder à la réfection du chemin d'Oka entre la 9^e Avenue et l'entrée est de la ville. Les travaux ont débuté le 7 août pour une durée approximative de 12 semaines. **La Ville de Deux-Montagnes aurait préféré commencer les travaux dès la fin mai, mais ne pouvait entreprendre ceux-ci avant d'avoir obtenu l'autorisation du gouvernement du Québec.**

Les travaux sur le chemin d'Oka consistent principalement au remplacement et à la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égouts ainsi qu'à la reconstruction de la chaussée. Le projet inclut également la reconstruction partielle des trottoirs et bordures de rue ainsi que la réfection complète du pavage. Des améliorations sont prévues aux feux de circulation des intersections de la 8^e et de la 9^e Avenue ainsi que l'aménagement de traverses plus sécuritaires pour les piétons et les cyclistes.

Le projet est réalisé grâce à un programme provincial et fédéral de subventions qui couvre la majeure partie des coûts des travaux.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DU BON PAIN FRAIS, ARTISANAL ET LOCAL

La Ville de Deux-Montagnes est fière d'accueillir les moulins La Fayette, un nouveau commerçant local au 1801 chemin d'Oka. Avec plus d'une dizaine de boulangeries artisanales au Québec, les moulins La Fayette confectionnent à la main et sur place pains, pâtisseries, desserts et autres petits délices chocolatés. Aucun agent de conservation ni gras trans n'est utilisé dans la confection des produits Lafayette. Chaque produit est confectionné avec soin et passion. Cette nouvelle boulangerie et pâtisserie suscite déjà l'engouement des résidents de Deux-Montagnes.

Les moulins La Fayette sont ouverts du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h et de 7 h à 17 h le samedi et dimanche.



UNE VILLE POUR LA FAMILLE

LA BIBLIOTHÈQUE : DU PLAISIR ET DES DÉCOUVERTES POUR TOUS!

Plus de 450 petits et grands ont participé aux multiples activités offertes par la bibliothèque durant l'été 2017! Le Club des Aventuriers du livre pour les 7 à 13 ans a attiré plus de 150 membres, un record! Près de 1500 \$ en prix provenant de commerces locaux ont été remis aux jeunes lecteurs du Club et les activités offertes étaient toutes très populaires. Les tout-petits n'étaient pas en reste avec leurs matinées dédiées où durant 3 séances estivales, une cinquantaine d'enfants ont expérimenté des jeux et des lectures. Les clubs de coloriage et de tricot pour adultes ont suscité l'intérêt de près de 50 participants, qui en ont profité pour se détendre et échanger des trucs. De plus, la nouveauté de l'été, la Tente à lire dans les camps de jour et dans les parcs a joint près de 250 enfants, qui ont profité des belles journées d'été pour lire ou se faire lire des histoires et apprendre avec l'animatrice Tamara.



À VENIR : UN AUTOMNE CHAUD

Plusieurs conférences auront lieu cet automne à la bibliothèque :



- Guide de survie pour les petits et gros bobos du Pharmacien le 7 décembre;
- Gestion financière : êtes-vous un bon modèle pour vos enfants? Par les comptables professionnels agréés du Canada le 16 novembre;
- Sécurité sur Internet par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes le 8 novembre;
- Rencontre littéraire et artistique avec Francine Allard, auteure et peintre okoïse le 26 octobre.

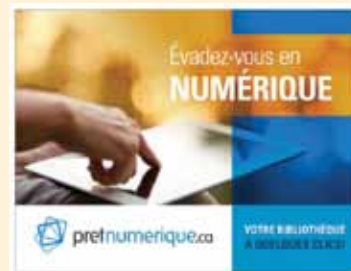
Les séances de formation informatique se poursuivent avec Facebook II et l'utilisation de Youtube de même que les clubs de lecture, de tricot et de coloriage. Des expositions de courtpointes, d'aquarelle et de photographies d'artistes locaux seront aussi à découvrir.

Dans le cadre des Journées de la culture les 29 et 30 septembre ainsi que pour la Semaine des bibliothèques publiques du 21 au 28 octobre, plusieurs activités seront offertes gratuitement pour les citoyens.

Les Matinées des tout-petits pour les 1 à 5 ans, le Club du rat Biboche pour les 3 à 6 ans, les #Créatifs pour les 6 à 9 ans seront aussi de retour.



Générations@branchées s'adresse aux personnes éprouvant des difficultés à utiliser l'ordinateur. Ce service consiste à jumeler, pendant une heure environ, un jeune enseignant bénévole, habitué à l'ordinateur et aux différents logiciels, à un adulte cherchant à apprivoiser l'informatique ou ayant besoin d'aide personnalisée pour accomplir cette tâche. Ce programme gratuit pour les abonnés débutera à l'automne 2017.



LIVRES NUMÉRIQUES : PLUS DE 1300 LIVRES!

Plus de 500 abonnés ont visité la plateforme prenumerique.ca de la bibliothèque et emprunté près de 7500 livres numériques depuis l'inauguration en 2013! Des livres gratuits au bout du clavier! Des capsules sont disponibles sur le site Web de la bibliothèque pour l'initiation à la plateforme de prêt de livres numériques et l'équipe de la bibliothèque peut aussi prêter assistance.

Pour de plus amples informations sur les activités et les services de la bibliothèque, offerts gratuitement aux citoyens de Deux-Montagnes, visitez le www.bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca, appelez au 450 473-2702 ou venez visiter les lieux, situés sur un site enchanteur.

UNE VILLE POUR LA FAMILLE

LES CAMPS DE JOUR : UNE ANNÉE RECORD !

Durant l'été 2017, près de 400 jeunes de 5 à 13 ans ont participé au camp de jour de la Ville de Deux-Montagnes. Durant sept semaines, les jeunes ont pu profiter d'activités diverses dans les parcs de la municipalité, ainsi qu'à la piscine et aux deux nouveaux jeux d'eau. Des sorties et des activités telles La Ronde, Amusement Action Directe, le Royaume de nulle part, le Centre des sciences de Montréal, Nid'Otruche, etc., ont de plus été organisées pour le plaisir de tous.



Crédit photo : Nid'Otruche



UN ÉTÉ RAFRAÎCHISSANT

Plus de 7000 résidents ont pu profiter de la gratuité de la piscine municipale pour se rafraîchir durant l'été. Les baigneurs ont pu apprécier le mobilier urbain au goût du jour, une nouvelle douche extérieure et des heures prolongées d'ouverture. Pour clore la saison en beauté, une fête de fermeture de la piscine municipale s'est déroulée le 20 août dernier. Celle-ci a connu un franc succès.

UN MOMENT DE RÉPIT GRANDEUR NATURE

Grâce à l'initiative du camp Saint-Donat, de la contribution de la Ville de Deux-Montagnes, de Dépannage Saint-Agapit et du financement de la caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes, 7 jeunes enfants provenant des familles sinistrées des inondations printanières 2017 ont pu vivre une expérience inoubliable au camp Saint-Donat. Depuis 50 ans, ce camp accueille des jeunes de 6 à 16 ans de tous les milieux en plein cœur de Lanaudière afin de leur offrir une expérience plein air enrichissante et mémorable.



Photo : Les 7 jeunes et leurs familles en compagnie de Neil Hawthorn, directeur général de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes, Denis Martin, le maire de Deux-Montagnes, Réjean Roy, directeur général du camp de Saint-Donat et André Ouellet, président de Dépannage Saint-Agapit.

DEUX-MONTAGNES EN ACTION

FÊTE DU CANADA-VENDREDI 30 JUIN ET SAMEDI 1^{ER} JUILLET

De nombreux citoyens de Deux-Montagnes et ceux des villes environnantes sont venus célébrer la fête du Canada le 30 juin et 1^{er} juillet à l'occasion du 150^e anniversaire de la Confédération. Malgré les intempéries, les festivités ont su plaire à un grand nombre de citoyens de tout âge. Au programme, deux journées remplies d'activités familiales, de spectacles d'artistes, de cérémonies protocolaires, sans oublier les très attendus feux d'artifice. Cette année, le Corps communautaire de cornemuseurs et de tambours de la Gendarmerie royale du Canada a participé au défilé en plus d'offrir une prestation au parc Central. Le spectacle de fin de soirée était présenté par JerryCo, un hommage musical au légendaire batteur canadien Jerry Mercer.



DEUX-MONTAGNES EN FÊTE- 14 AU 16 JUILLET 2017

Désireuse de poursuivre et de bonifier des activités rassembleuses pour la collectivité, la Ville de Deux-Montagnes a présenté la 3^e édition de Deux-Montagnes en fête du 14 au 16 juillet derniers. Encore une fois cette année, l'évènement a été un franc succès.

Le vendredi 14 juillet s'est déroulée la présentation d'un film pour la famille au centre de la Légion.

Le samedi 15 juillet, de nombreuses activités et spectacles gratuits ont été offerts de 14 h à 23 h. De l'animation de rue, une mini-ferme, des jeux gonflables, de la musique d'ambiance, une série de spectacles, une exposition de voitures, un «photobooth» avec impression de photos gratuites étaient disponibles au grand plaisir de tous. La soirée s'est terminée en beauté avec l'artiste invité Marco Calliari.



Photo : Marco Calliari



DEUX-MONTAGNES EN FÊTE - LA CITÉ DES ARTS

Pour sa cinquième année d'existence, la Cité des Arts était placée sous un grand chapiteau offert par la Ville de Deux-Montagnes.

La Cité des Arts, source d'inspiration artistique et culturelle, rendez-vous des amoureux des Arts autant néophytes qu'avertis, n'a laissé personne indifférent.

Des artistes de qualité, touchant divers aspects des arts et des métiers d'art, étaient sur place pour renseigner le public. Différents styles de peintures, de photographies et de métiers d'art se sont laissé admirer. Des ateliers gratuits de dessin et de décoration de gâteaux ont de plus, été offerts à tous.

Pour clore ce symposium, 2 concours étaient proposés et ont fait 2 heureux gagnants.

Faire vivre les Arts à Deux-Montagnes à travers ce symposium, rapprocher les communautés en accueillant les artistes de tous les horizons et de diverses disciplines, c'est un pari que se lance l'Association culturelle de Deux-Montagnes pour 2017; pari tenu, pari gagné.



Crédit photo : Michèle Bourlard, présidente de l'Association culturelle de Deux-Montagnes.

DEUX-MONTAGNES EN FÊTE-COURSE DE LA FAMILLE

Le dimanche 16 juillet dernier, s'est tenue la deuxième édition de la Course de la famille. Près de 500 coureurs ont participé aux courses de 10,5 et 1 kilomètre. Soucieuse d'encourager les plus jeunes à faire de l'activité physique, la Ville de Deux-Montagnes a aussi organisé la course gratuite pour bouts de choux. Jeux gonflables, collations santé et kiosques d'informations étaient sur place toute la journée. C'est un rendez-vous à ne pas manquer l'an prochain !



13 JUILLET 2017- NOMINATION DE LA RUE PLACE FOURNIER

La Ville de Deux-Montagnes cherchait à rendre hommage à la famille Fournier qui s'est dévouée au bien-être de la communauté durant plus de 35 ans. C'est donc avec le plus grand plaisir que le maire Denis Martin a nommé le jeudi 13 juillet le segment de rue où se trouvait le CHSLD, officiellement « Place Fournier ».



13 JUILLET 2017- 50^E ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Les membres du conseil municipal et le maire Denis Martin ont eu l'honneur de souligner le 50^e anniversaire de mariage d'un couple deux-montagnais, madame Hélène Lamarre et monsieur André Bellemarre le 13 juillet dernier, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

DEUX-MONTAGNES EN ACTION

SAMEDI 22 JUILLET 2017 - TOURNOI DES ANCIENS CANADIENS

Les Anciens Canadiens de Montréal ont participé à une joute amicale de balle-molle face à l'équipe de Softball de Deux-Montagnes le samedi 22 juillet, au parc Central. Tous les profits de cette partie, environ 10 000 \$, ont été versés à la fondation SERCAN en l'honneur de Jimmy Shields (1959-2017), joueur de l'association de Softball Deux-Montagnes.



24 JUILLET 2017 - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES JEUNES SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis 14 ans, le Service de police régional de Deux-Montagnes offre aux différentes clientèles des camps de jour de la région des ateliers de sensibilisation sur le Code de la sécurité routière à vélo. Ainsi en juillet 2017, le policier Christopher Harding a offert un atelier de sensibilisation élaboré dans le cadre du programme Geni-Vélo de la Société de l'assurance automobile du Québec. Au total, plus de 900 jeunes cyclistes auront bénéficié des conseils portant sur le Code de la sécurité à vélo, de l'importance du port du casque et de la bonne attitude à observer à bicyclette notamment en présence d'étrangers dans les parcs.

La Ville de Deux-Montagnes était fière d'encourager cette initiative en offrant 2 vélos neufs et 100 billets d'entrée pour le Super Aquaclub aux participants, à la suite d'un tirage. Le Club des Lions de Deux-Montagnes a aussi soutenu l'initiative en offrant aussi un vélo à l'un des jeunes participants.



Photo : Christopher Harding, Agent socio-communautaire, Relationniste aux médias à la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes accompagné de Madame Micheline Groulx-Stabile, conseillère du district de l'Olympia, Florindo Stabile, Président du Club des Lions de Deux-Montagnes et les heureux gagnants.



Photo : La famille Shields en compagnie du maire Denis Martin et des conseillères municipales Margaret Lavallée et Micheline Groulx Stabile.

11 AU 13 AOÛT 2017 - TOURNOI ROCKY HOLT

Le tournoi de balle-molle «Rocky Holt» est un évènement annuel organisé par Madame Margaret Lavallée, conseillère du district du Golf. Ce tournoi célébrait cette année son 27^e anniversaire. Avec un nombre record d'équipes inscrites, tous les bénéfices recueillis ont été versés à la fondation SERCAN en l'honneur de Jimmy Shields (1959-2017), fervent joueur de balle-molle et membre de l'association de Softball Deux-Montagnes. Lors de la cérémonie d'ouverture, la Ville de Deux-Montagnes a annoncé que l'arrêt-court du terrain de balle du parc Olympia était officiellement désigné au nom de Jimmy Shields.



Photo : Shamrocks FC

1^{ER} AU SEPTEMBRE 2017 - TOURNOI DE SOCCER SHAMROCKS

Du 1^{er} au 4 septembre derniers s'est tenue la 48^e édition du plus ancien tournoi de soccer provincial des Shamrocks de Deux-Montagnes. Plus de 100 équipes venant des 4 coins du Québec étaient présentes pour se disputer les honneurs. De plus, la très inspirante joueuse de soccer Josée Bélanger, attaquante pour l'équipe nationale, était la présidente d'honneur de cet évènement d'envergure.

Les organisateurs du tournoi aimeraient sincèrement remercier tous les bénévoles et les équipes qui ont grandement contribué au succès du tournoi. À l'an prochain!

NOVEMBRE : INTERDICTION DE STATIONNER DANS LES RUES LA NUIT

Pour la période hivernale, le stationnement de nuit dans les rues est interdit du 1^{er} novembre au 15 avril, entre minuit et 7h.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES- RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1359 ARTICLE 5.4

L'installation d'un abri d'auto temporaire sur le même terrain que le bâtiment principal qu'il dessert est permise uniquement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Implantation

L'abri d'auto temporaire doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès au stationnement.

Il doit être installé à une distance minimale de :

- 1,5 m par rapport à la voie de circulation ;
- 0,4 m des limites latérales et arrière du terrain;
- 1 m de toute borne-fontaine.

Aucun abri d'auto temporaire qui se situerait dans le triangle de visibilité n'est permis.

Superficie

La superficie maximale d'un abri d'auto temporaire est de 46 mètres carrés

VÉRIFICATION DES SIÈGES D'AUTO POUR ENFANTS ET BÉBÉS

Les citoyens qui désirent faire vérifier la conformité des sièges d'auto pour enfants et bébés peuvent le faire en prenant rendez-vous avec l'un des agents de la section sociocommunautaire, en composant le 450-473-4686, poste 256 pour rejoindre l'agent Christopher Harding ou le poste 263 pour l'agent Martin Bérubé



AMIS À QUATRE PATTES : UNE LICENCE D'IDENTIFICATION POUR CHIEN GRATUITE

Le gardien d'un chien dans les limites de la Ville de Deux-Montagnes doit, avant le 1^{er} septembre de chaque année, obtenir une licence pour son animal. Cette licence est gratuite et valide pour toute la durée de vie de l'animal. Elle est offerte pour les chiens uniquement. Si votre animal est égaré, sachez qu'une liste d'enregistrement des licences est disponible au Service de la gestion du territoire et qu'elle peut être mise à la disposition des contrôleurs animaliers et des policiers afin de faciliter les recherches, le cas échéant.

Vous pouvez obtenir cette médaille d'identification pour chien au Service de la gestion du territoire en appelant au 450 473-4688 poste 0. Le Service de la gestion du territoire est situé au 625, 20^e Avenue à Deux-Montagnes. Les heures d'ouverture sont du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à midi.

LE RADON DOMICILIAIRE

La Ville de Deux-Montagnes prête gratuitement un équipement de détection du radon. Cet équipement peut être emprunté à la bibliothèque municipale, 200 Henri-Dunant, pendant les heures régulières d'ouverture. Il ne s'agit pas de déclencher une panique générale ou de créer un sentiment d'insécurité exagéré, mais plutôt d'une approche proactive permettant d'informer les citoyens de la présence de radon.

Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif qui provient de l'uranium naturellement présent dans la croûte terrestre. Le radon se trouve dans le sol, partout à la surface de la Terre. La quantité de radon dans le sol peut varier de façon importante d'un endroit à l'autre. Le radon peut aussi se trouver dans les eaux souterraines.

Le radon peut s'infiltrer dans les bâtiments, surtout par les fondations. Il peut parfois s'accumuler et atteindre des concentrations qui peuvent entraîner un risque pour la santé. Comme c'est un gaz qui n'a pas d'odeur, de goût ou de couleur, il est impossible de le détecter par les sens.

Le radon pénètre dans les poumons avec l'air que l'on respire. Les grandes organisations et les agences de santé internationales ont reconnu que le radon est un agent cancérigène. Il émet un rayonnement radioactif qui peut, à long terme, causer le cancer du poumon.

Au Québec, 10 % à 16 % (600) des décès par cancer du poumon sont associés au radon. Plus une personne est exposée à une concentration élevée de radon, plus son risque de cancer augmente. Les fumeurs sont 60 % plus à risque de décéder d'un cancer associé au radon.

Le radon s'accumule principalement dans les pièces les plus basses et les moins ventilées d'un bâtiment, par exemple le sous-sol.

La concentration de radon se mesure en becquerels par mètre cube d'air (Bq/m³). Au Québec, une concentration normale de radon est de 35 Bq/m³. Lorsque la concentration annuelle de radon dépasse 200 Bq/m³, les lieux sont considérés comme nocifs pour la santé et des mesures correctives doivent être appliquées.

Pour connaître la concentration de radon dans une habitation, il faut la mesurer à l'aide d'un appareil de mesure appelé dosimètre. Il est conseillé de faire cette mesure pendant une période d'au moins 3 mois et d'effectuer la mesure de radon durant l'hiver, lorsque la concentration de radon est la plus élevée dans l'habitation.

Pour obtenir votre trousse de détection, informez-vous à la bibliothèque municipale au 450 473-4700.

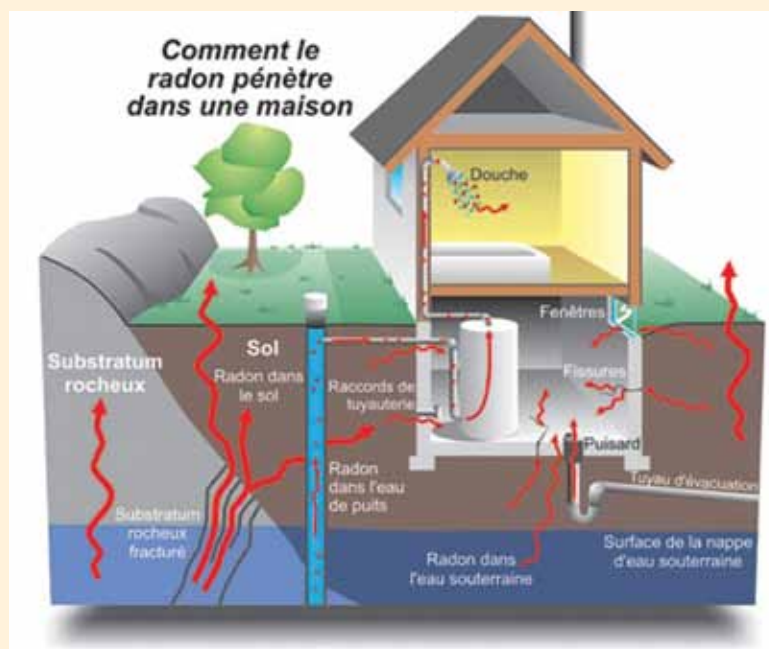


Photo : Société d'habitation du Québec



EN DIRECT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Voici quelques rappels pour les utilisateurs de chauffage à combustible solide :

- Faire une vérification visuelle de ladite cheminée et du système de chauffage (joints, fissures, solidité des attaches, capuchon...)
- Ramoner la cheminée, si cela n'a pas été fait à la fin de l'hiver précédent. Il est préférable de faire appel aux services d'un professionnel pour éviter les blessures graves.

Il est strictement prohibé d'utiliser un poêle à bois comme installation de chauffage central, si celui-ci est surmonté par une hotte raccordée à des conduits de ventilation afin de distribuer l'air chaud.

Les appareils à combustible solide sont des chaudières, des fournaies, des foyers de maçonnerie, des foyers encastrés ou préfabriqués, des poêles qui sont conçus pour brûler les bûches de bois ou toutes autres matières solides comme les bûches écologiques ou le charbon.

Les poêles au gaz propane ou naturel et les foyers électriques ne sont pas des appareils à combustible solide.



CIRCULATION AUX ALENTOURS DES GARES - RAPPEL

Étant donné l'achalandage important autour des deux gares à Deux-Montagnes, il est recommandé aux automobilistes de redoubler de vigilance et de faire preuve de courtoisie vis-à-vis des piétons et des cyclistes aux heures de pointe.



IGLOOS MOBILES : DANGER ROULANT

Lorsque survient une importante accumulation de neige, il est exigé des utilisateurs de la route de dégager tout le véhicule de la neige accumulée. Si la visibilité d'un véhicule est obstruée par une accumulation de neige, de glace ou de buée, un agent de la paix peut remettre une amende variant de 100 \$ à 200 \$ plus les frais, et exiger que le véhicule (dont le pare-brise, les phares, les feux et les réflecteurs) soit nettoyé avant qu'il reprenne sa route.

PNEUS D'HIVER

Prévenez les sorties de route lorsque les mauvaises conditions hivernales se font sentir en adoptant votre conduite et en dotant votre véhicule de pneus d'hiver. Du 15 décembre au 15 mars inclusivement, tous les véhicules de promenade immatriculés au Québec ainsi que les taxis doivent être munis de pneus d'hiver. Une amende de 200 \$ à 300 \$, plus les frais, peut être émise aux conducteurs qui n'ont pas de pneus d'hiver du 15 décembre au 15 mars inclusivement. Les pneus munis de crampons doivent être installés du 15 octobre au 1^{er} mai inclusivement.

SUR LA SCÈNE VERTE À DEUX-MONTAGNES

COLLECTE DES GROS REBUTS ET ENCOMBRANTS

Les gros rebuts et encombrants sont des articles ménagers trop volumineux pour être disposés à l'intérieur des bennes à ordures ménagères. Ils doivent donc être déposés sur le bord de la chaussée la veille de la collecte, les 3^{es} jeudis de chaque mois, entre 7 h et 18 h, pour tous les secteurs d'habitation ainsi que le premier jeudi de juillet, donc un total de 13 collectes annuellement.

Voici un aide-mémoire des matières acceptées :

- appareils électroménagers
- meubles
- matelas
- tapis
- lavabos
- BBQ
- chauffe-eau
- pièces de piscine (filtres vidés)
- accessoires électriques



LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES USÉS

En collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (Arpe), les appareils électroniques usés peuvent être recyclés au Service de la gestion du territoire de la Ville de Deux-Montagnes, au 625, 20^e Avenue, du mois d'avril au mois de novembre uniquement, tous les 1^{ers} samedis de 9 h à 15 h.



Voici un aide-mémoire des appareils électroniques acceptés :

- ordinateurs portables;
- ordinateurs de bureau;
- périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo;
- dispositifs d'affichage;
- téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques;
- appareils cellulaires et téléavertisseurs;
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau;
- systèmes audio/vidéo portables/personnels;
- systèmes audio/vidéo non portables;
- systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules;
- ensembles de cinéma maison.

Pour consulter la liste complète des matériaux acceptés, rendez-vous au www.ville.deux-montagnes.qc.ca.

LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES

En évitant de jeter des déchets dans les toilettes, les résidents de Deux-Montagnes contribuent à préserver l'environnement, à la sécurité des employés chargés de l'entretien des pompes et à maîtriser les coûts de traitement et de dépollution des eaux usées.

Il est primordial d'éviter de verser des produits chimiques ou toxiques dans les égouts. Ces produits peuvent intoxiquer le personnel du service du traitement des eaux et détériorer les canalisations.

Voici des produits chimiques ou toxiques à ne pas jeter dans les toilettes :

- vernis;
- peintures et encres;
- solvants;
- diluants;
- médicaments, etc.

Les produits chimiques ou toxiques dans leurs contenants d'origine peuvent être déposés au garage municipal au 625, 20^e Avenue, les 1^{ers} samedis du mois, de 9 h à 15 h, d'avril à novembre. Les médicaments périmés peuvent être rapportés aux pharmaciens qui les détruiront de façon sécuritaire.

DISPOSITION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, DE DÉMOLITION ET DE RÉNOVATION

Les matériaux de construction, de rénovation et de démolition ne sont pas ramassés par le Service de collecte des ordures. Les matériaux secs peuvent être laissés au dépôt 625, 20^e Avenue, en défrayant le coût établi selon le règlement en vigueur, du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 11 h 30.

DISPOSITION DES RÉSIDUS VERTS

Résidus verts (feuilles vertes, résidus de plates-bandes et retailles de gazon) : Un lundi sur deux, du 5 mai au 6 octobre inclusivement, entre 7 h et 18 h pour tous les secteurs d'habitation. Il est préférable d'utiliser des sacs de plastique transparents.

Feuilles d'automne: Les 24 et 31 octobre et les 7, 14 et 21 novembre pour tous les secteurs d'habitation. Il est préférable d'utiliser de sacs de plastique transparent.

Les branchages et arbres :

- Le dépôt des branches acheminés au garage municipal (625, 20^e Avenue) par le résident est gratuit.
- La cueillette de branches : sur demande auprès des travaux publics (450 473-4688) : 25 \$ pour un arbre émondé.
- La cueillette d'un arbre complet : calibre de 30 cm (1 pied) de diamètre (faire la demande aux Travaux publics) : 50 \$.
- Autres demandes : un inspecteur passera faire une estimée sur place avec une base de 50 \$ par voyage de camion.

Les cueillettes s'effectueront après votre paiement au Service des travaux publics.

Les sapins de Noël : Les 9, 16 et 23 janvier entre 7 h et 18 h, pour tous les secteurs d'habitation. Les sapins doivent être disposés sur le bord de la rue, à la limite de votre terrain, après 20 h, la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.



Les huiles et matières grasses bouchent les conduits et causent de mauvaises odeurs. Il est important d'éviter de verser des huiles et matières grasses telles que :

- huile de friture;
- huile de vidange, etc.

Les huiles et matières grasses peuvent être déposées au garage municipal au 625, 20^e Avenue, les 1^{ers} samedis du mois, de 9 h à 15 h, d'avril à novembre.

Les objets solides ne doivent jamais être jetés dans les toilettes. Ces produits gênent l'écoulement des eaux, colmatent et bouchent les canalisations, en plus d'abîmer les pompes. Ainsi, ils sont à l'origine de la pollution du milieu naturel ou de la remontée des eaux usées dans les maisons. Voici quelques objets solides à éviter de jeter dans les toilettes :

- couches;
- serviettes hygiéniques;
- mégots de cigarettes;
- serpillières;
- coton-tige;
- lingettes de nettoyage, etc.

Il est préférable de jeter ces objets dans une poubelle.

PISCINE INTERMUNICIPALE DEUX-MONTAGNES/STE-MARTHE SUR LE LAC

Le 21 août, la Ville de Deux-Montagnes a conclu une entente avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac en vue de construire une piscine intérieure commune aux deux villes afin de promouvoir les bienfaits de l'activité physique.

Les deux villes sont déjà partenaires dans plusieurs dossiers : Régie des eaux usées, Régie de Police, Service intermunicipal des incendies, Entente pour le soccer, Entente pour l'utilisation de l'aréna Olympia et la Cour municipale commune.

Le fait de partager les coûts de divers services entre villes amène automatiquement des économies d'échelles. Il s'agit d'une saine utilisation des fonds publics encouragés par le gouvernement du Québec.

Les gouvernements du Canada et du Québec reconnaissent l'importance du fait que les municipalités puissent offrir de bonnes infrastructures récréatives qui favorisent un mode de vie sain.

C'est la raison pour laquelle, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont accepté de subventionner la majeure partie de la construction de la future piscine intermunicipale. En effet, 6 M\$ sur les 9 M\$ nécessaires proviendront de ces deux paliers de gouvernement.

Divers scénarios ont été envisagés par la Ville de Deux-Montagnes en vue d'offrir ce service à ses citoyens.

Le scénario retenu est le plus avantageux d'un point de vue financier. Il est moins coûteux que le scénario de conclure une entente de location avec une autre ville voisine. En outre, d'un point de vue du service aux citoyens, ce scénario est également le plus intéressant parce que les citoyens de Deux-Montagnes auront exactement le même niveau de service que ceux de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac. Cela n'aurait pas été le cas avec d'autres scénarios qui ont été analysés et discutés avec diverses parties prenantes.

Une piscine à vocation sport et loisirs est de plus en plus en phase avec l'évolution des pratiques actuelles : la natation est l'une des activités les plus appréciées et les plus accessibles, avec la marche et le vélo. Les piscines intérieures constituent souvent l'un des seuls équipements sportifs fréquentés par l'ensemble de la population, par toutes les classes d'âge, et constituent par ailleurs le lieu d'accueil privilégié pour une pratique sportive soutenue.



Photo: Mme Sonia Paulus, mairesse de Ste-Marthe-sur-le-lac et M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes.

Le projet prévoit la construction d'une piscine semi-olympique de 25 mètres. La bonification de l'offre de service des loisirs permettra d'octroyer aux citoyens de Deux-Montagnes des activités aquatiques telles que la baignade libre gratuite, des cours de natation et de sauvetage et d'aquaforme. En étant copropriétaire dans cette piscine, les deux villes auront toutes deux voix au chapitre dans la gestion de cette infrastructure commune.

Un sondage réalisé par une firme externe (Datavox) en 2010 soulignait que 66 % des Deux-Montagnais (24 % non et 9 % indécis) souhaitent bénéficier d'une piscine intérieure si cela n'affectait pas à la hausse leur compte de taxes. Le projet actuel de piscine satisfait parfaitement ce souhait collectif.

Voici un aperçu du montage financier estimé:

| | |
|---|---------------|
| Coûts de construction de la piscine : | environ 9 M\$ |
| Subvention provinciale-fédérale 66 % : | 6 M\$ |
| Coûts à assumer par les deux villes (9 M\$ - 6 M\$) : | 3 M\$ |
| Coûts à assumer par Deux-Montagnes (3 M\$ ÷ 2) | 1,5 M\$ |
| Réserve financière: | 1,500 000 \$ |

Total emprunt : 0 \$

Donc, aucun emprunt pour le projet de piscine pour la Ville de Deux-Montagnes pour les coûts de construction.

| | |
|--|------------|
| Coût d'opération de la piscine : | |
| Annuellement environ | 800 000 \$ |
| Revenus environ | 150 000 \$ |
| Total | 650 000 \$ |
| Coûts pour Deux-Montagnes (650 000 ÷ 2*) | 325 000 \$ |

| | |
|---|------------|
| Moyens de financement : | |
| Fin de l'hypothèque sur l'Olympia en 2018 | 265 000 \$ |
| Versement annuel Ste-Marthe 2017 Olympia | 230 000 \$ |
| Total | 495 000 \$ |

* % au prorata de la population

Donc, aucune hausse de taxes pour les coûts d'opération.

UN PROJET DE DIGUE À DEUX-MONTAGNES

À la suite des crues printanières 2017, le maire de Deux-Montagnes Denis Martin, a lancé une pétition en vue d'exiger la construction d'une digue sur le bord du Lac des Deux-Montagnes dans une zone qui reste à définir. Ce type de digue, permet de prévenir, ou à tout le moins, de diminuer les conséquences des crues des eaux.

Une digue a été aménagée, il y a plusieurs années, en bordure du parc Aimé- Struthers en face du Chemin du Grand Moulin. Cette digue a permis de protéger des inondations, ce secteur de la ville de Deux-Montagnes. En dépit du fait que la rivière des Mille Îles a atteint des niveaux de crues très importants cette année, aucun citoyen de ce secteur n'a été inondé.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac possède elle aussi une digue. Ce printemps, en ajoutant des sacs à cette digue de sable, peu de citoyens ont été affectés par les inondations.

Ces éléments permettent de conclure à l'efficacité de digues pour protéger les résidences des zones urbanisées.

Par ailleurs, **l'aménagement de digues peut être fait de nos jours en respect de l'environnement.** Il ne s'agit pas ici de construire une digue en béton armé, mais plutôt une digue végétalisée.



Photo : les bénévoles Gilbert Fleury et Cécile Roux accompagnés du maire Denis Martin.

La Ville de Deux-Montagnes souhaite l'appui de ses citoyens de manière à obtenir l'accord du gouvernement du Québec. Ce soutien gouvernemental permettrait d'avoir toutes les autorisations nécessaires, surtout celle du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques. **La Ville de Deux-Montagnes ne peut pas procéder à l'aménagement d'une digue sans avoir reçu préalablement un certificat d'autorisation de ce ministère.**

Plus de 2000 personnes ont déjà signé la pétition jusqu'à présent. Cette pétition est disponible à l'hôtel de ville pour ceux et celles qui voudraient la signer. Les élus et quelques bénévoles sont également présents à différents endroits pour en faciliter la signature. Le maire Denis Martin ira déposer la pétition à l'Assemblée nationale à la rentrée parlementaire.



Secteur Grand-Moulin en 1976 avant la digue.



Secteur Grand-Moulin muni d'une digue végétalisée en 2017.

HAUSSER LES NORMES ANTICORRUPTION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Dans la foulée de la Commission Charbonneau, un très grand nombre de municipalités ont écopé d'une mauvaise perception à l'égard de la corruption ou de la collusion sans qu'elles soient directement concernées. Les contribuables québécois réclament maintenant l'établissement des mesures qui leur garantissent que leur municipalité soit au-dessus de tout soupçon. La norme ISO-37001, constitue un des outils disponibles pour contrer la corruption et la collusion.

La Ville de Deux-Montagnes a amorcé depuis peu un processus de certification visant l'obtention de cette norme internationale anticorruption ISO 37001.

Cette certification ISO 37001- système de management anticorruption- vise à prévenir, détecter et éliminer la corruption. En vigueur depuis le 15 octobre 2016, ISO 37001 est la seule norme internationale reconnue dans 163 pays pour contrer la corruption et la collusion dans les organisations. Le processus d'obtention de la certification de la norme ISO 37001 requiert de 9 à 12 mois d'implantation. La Ville de Deux-Montagnes a entamé, à l'aide de consultants externes, une analyse rigoureuse et des procédures de vérifications qui ont pour but d'implanter les principes directeurs de cette norme.

DON À DÉPANNAGE SAINT-AGAPIT : FONDS D'AIDE AUX SINISTRÉS DES INONDATIONS

Considérant que plusieurs citoyens de Deux-Montagnes ont été victimes des inondations, la Ville de Deux-Montagnes s'est associée à Dépannage Saint-Agapit de manière à constituer un fonds dédié aux sinistrés. La Ville de Deux-Montagnes a versé au printemps dernier, une contribution financière de 25 000 \$ à Dépannage Saint-Agapit pour le fonds d'aide aux sinistrés des inondations du printemps 2017.



Photo : la conseillère municipale du district du Lac, Manon Robitaille, M. Ouellet, président de Dépannage Saint-Agapit et le maire Denis Martin.

CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR:
L'HÔTEL DE VILLE DE DEUX-MONTAGNES
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
TÉLÉPHONE: 450-473-2796
WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA

Les éditions de l'Express sont téléchargeables sur la page d'accueil du site Internet de la Ville.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque et archives nationales du Québec
EN COLLABORATION AVEC:
Tous les Services de la Ville
CONCEPTION GRAPHIQUE: Imprimerie des Patriotes
IMPRESSION: Imprimerie des Patriotes
TIRAGE: 8 000 EXEMPLAIRES